Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 056-878114107-20261001-20261001003-DE

Département du Morbihan
Arrondissement de Lorient
Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial
Office de Tourisme de Belle-Ile-en-Mer

# Séance du 1 er octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 1er octobre à 19h30 - les membres du Comité de Direction de l'Office de Tourisme de Belle-Île-en-Mer, légalement convoqués, se sont réunis à la Communauté de Communes à Le Palais, sous la présidence de Marianne LE POETVIN.

**MEMBRES PRESENTS**

- **Collège des élus** : Annaïck HUCHET, Marianne LE POETVIN, Pierre-Paul AUBERTIN, Tibault GROLLEMUND, Frédéric CHAZAL, Benjamin AZOUZE, Guillaume DANIC, Marc KEMPF, Marie THUILLIER,
- **Collège des professionnels** : Dominique MICHAUD, Aurélia BOIRAL, Alwenna JEGAT, Charlotte OLIVIER, Fanny BOQUILLET,
- **Collège des personnalités qualifiées** : Pierrick PAINVIN, Régina DUTACQ.

- **MEMBRES REPRESENTES**
  - **Collège des élus** : Ronan JUHEL donne pouvoir à Annaïck HUCHET, Thomas BRON donne pouvoir à Guillaume DANIC ;
  - **Collège des professionnels** : Eva GALLEN donne pouvoir à Charlotte OLIVIER, Pierre REBOUR donne pouvoir à Dominique MICHAUD.
  - **Collège des personnalités qualifiées** :
- **MEMBRES ABSENTS**
  - **Collège des élus** :
  - **Collège des professionnels** :
  - **Collège des personnalités qualifiées** :

*Nombre de conseillers*
*> en exercice : 20*
*> présents : 16*
***> votants : 20***
***Date de convocation :***
*le 23 septembre 2026*

***Également présents*** : *J. FROGER – Directeur de l'office de tourisme*
*C. BEVAND – Responsable Accueil, Promotion et Développement*
*G. PAILLET – Responsable Administrative Partenariats et Qualité*

## Délibération n° 2026-10-003 FI

## Gratuité du pack essentiel accordée à la Société Historique

Vu le code des collectivités territoriales ;

Vu les Statuts de l'Établissement Industriel et Commercial Office de Tourisme de Belle-Ile tels qu'approuvés par le Conseil Communautaire du 27 janvier 2026, délibération n° 26_014_B2 ;

Vu la convention d'objectifs et de moyens, approuvée par délibération du conseil communautaire en date du 27 janvier 2026 Délibération 26_015_B2 et par délibération du comité de direction en date du 28 janvier 2026 Délibération 2026-01-28-001 FC

Vu la délibération 2026-07-02-001 du 2 juillet 2026 fixant les tarifs de partenariats applicables aux acteurs du tourisme artistes, activités culturelles, activité de bien être, producteurs locaux et les modalités de remise commerciale.

Considérant que la société historique, du fait de ses activités favorise la notoriété et l'attractivité de la destination touristique.

Considérant que la société historique accompagne gracieusement l'office de tourisme dans ses accueils presse en proposant des visites thématiques.

Considérant que la société historique accompagne gracieusement l'équipe de l'office de tourisme dans sa connaissance du territoire.

Considérant que du fait de son statut associatif, la société historique ne peut facturer de prestations de service à l'office de tourisme.

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 056-878114107-20261001-20261001003-DE

Il est proposé, aux membres du COmité de DIRection d'accorder, pour l'année 2026, une remise de 100% sur le pack essentiel à la société historique.

Cela représente une remise de 93,50 €HT soit 112,20€ TTC.

**Décisions du Comité de Direction :**

**Le comité de direction, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Approuve la remise de 100% sur le pack essentiel « activité culturelle » pour la société historique, soit une remise de 93,50€HT (112,20€TTC).**

Fait à Le Palais,
Le 1er octobre 2026
Marianne LE POETVIN
Présidente du COmité de DIRection